

## Fenouillet du Razès, un balcon sur les Pyrénées.

Notre petite commune de 92 habitants, juchée au dessus de la plaine du Razès Malepère, s'enorgueillit d'un balcon sans égal sur les Pyrénées. Du Canigou au Pic du Midi, une large vue nous convie au vrai plaisir des yeux...

### Bulletin d'informations municipales

[fenouillet.razes@orange.fr](mailto:fenouillet.razes@orange.fr)

Lire aussi ce bulletin sur le Site internet de la commune <http://www.fenouillet-du-razes.com>

n°32 (55 ex) mars 2017

### Consultation de mi-mandat.

Arrivé à mi-mandat du conseil municipal élu en avril 2014, il me paraît important de consulter l'ensemble des habitants de la commune sur les directions à prendre pour les années suivantes 2017, 2018, 2019, début 2020.

4 ans, ce n'est pas très long pour réaliser des projets qui, de la réflexion à la réalisation, courent chacun au moins sur deux ou trois années.

Nos décisions actuelles engagent donc l'avenir, particulièrement celles qui font appel à l'emprunt.

**J'accorde beaucoup d'importance à cette consultation de l'ensemble des habitants de la commune, propriétaires ou locataires, anciens ou nouveaux, résidents principaux ou secondaires, hommes ou femmes, jeunes ou vieux...et je souhaite que chacun s'exprime et donne son avis afin que les réalisations soient équilibrées dans la diversité et l'intérêt de chaque habitant de la commune**

Il ne s'agit pas de se dérober pour faire les choix qui nous incombent en tant qu'élu et c'est le conseil municipal et son maire qui prennent bien entendu les décisions finales.

**Le maire.**

### Réunion de concertation des habitants de la commune

## Le jeudi 2 mars à 18h15

### Mairie - Salle de réunion

**Sondage : vous pouvez répondre individuellement à ce sondage (même les plus jeunes) que vous participiez ou pas à la réunion.**

Voir la feuille agrafée au bulletin d'information.

**Vous pouvez aussi répondre directement depuis le site internet page d'accueil.**

**Merci de renvoyer votre réponse pour le 6 mars au plus tard.**



L'éolienne communale  
Photo Stéphanie Canavy



Belle biodiversité  
Photo Frédéric Ervic

## Concertation : 4 thèmes principaux de discussion :

**Service des eaux et assainissement :** *il s'agit là d'un changement majeur- imposé par la loi NOTRE- qui concerne l'avenir de la commune.*

- transfert des compétences eau et assainissement à la CCPLM en 2018 au plus tard et tarifs usagers.
- l'assainissement doit-il rester en régie ou être délégué ?
- cession du réservoir du Pech de Mû au syndicat d'adduction d'eau SSOEMN.

**Participer à l'effort commun de transition énergétique et de préservation de l'environnement :** *proposer des réalisations en phase avec les objectifs nationaux, régionaux et départementaux pour la transition énergétique et la protection de l'environnement.*

- gestion des déchets, compost communal, propreté des bords de route et chemins, désherbage.
- économies d'énergie et production d'électricité photovoltaïque ou éolienne.

**Rendre plus attractif le village, la commune :**

*Suite aux propositions de location des appartements et de vente de la « maison du tracteur » et du peu de demande enregistrées en retour, le constat du manque d'attractivité du village a été fait lors du dernier conseil municipal. Il faudrait aussi favoriser l'installation de couples avec enfants et faire de Fenouillet « un village actif » apportant une valeur ajoutée à nos murs et aidant au maintien de l'école de Mazerolles.*

- rénovation d'appartements, achats, réserves foncières.
- Fleurissement, plantations et petits aménagements divers. Potager communal partagé à Las Faïchos.
- Animations diverses, repas, spectacles, concerts, expositions, participation arts vivants et arts visuels des CCPLM, CCL ou CD11, retransmissions sportives sur grand écran...
- Tourisme, patrimoine : rénovation de l'éolienne, panneaux touristiques, sentier nature avec le CD11...
- Borne internet publique ou ordinateur accessible au public.
- Stationnement dans le village quelle solution particulièrement en été ?
- Création d'une commission extra municipale « attractivité du village » chargée de faire des propositions au conseil municipal.

**Budget :** *des impératifs à observer sont nécessaires pour préserver l'autonomie financière de la commune.*

- précaution financière du résultat annuel, prévoir environ 5000€/an d'excédent de fonctionnement
- arriver à une trésorerie de 50 000€ environ pour un budget de fonctionnement de 90000€ environ.
- ne pas engager de dépenses hors prévision budgétaire et sans devis préalable signé.
- engager des emprunts auto financés seulement.
- Taux d'imposition : pas de changement. Bases d'imposition : vérifications en cours.
- Demande de suppression du prélèvement obligatoire FNGIR de 10211€.

**Autres questions éventuelles :** si vous en avez.

